

Chef d'entreprise : tout savoir sur le prélèvement à la source



Chef d'entreprise : tout savoir sur le prélèvement à la source

Un "kit collecteur" destiné aux collecteurs du prélèvement à la source a été publié sur le site du ministère de l'économie.

Cette mesure d'accompagnement annoncée à la fin de l'année dernière est notamment destinée à la communication interne des entreprises privées.

Ce [kit](#) comprend des questions-réponses sur les aspects juridiques et techniques de la mise en œuvre de la réforme, un diaporama Powerpoint de présentation du dispositif ainsi que plusieurs brochures d'information à destination des différents services : [chefs d'entreprise](#), [comptables et services paie](#), [services de ressources humaines](#).

Il propose également des fascicules "[foire aux questions](#)" à destination des salariés ainsi qu'un modèle de [flyer explicatif](#) que les entreprises peuvent joindre aux bulletins de salaire courant 2018. En plus, un document de la direction générale des Finances publiques (DGFIP) "[flyer de](#)

[présentation du prélèvement à la source](#)" sera joint dans la déclaration des revenus 2017 et peut également être diffusés à vos salariés.